

Affiché le

ID: 066-246600449-20200709-69_20_RPT_OIT-DE



69/2020

DELIBERATION du Conseil Communautaire

L'an Deux Mille VINGT le 9 JUILLET, le Conseil

Communautaire de la Communauté de Communes des

Aspres, dûment convoqué, s'est réuni à 18h30 en session

ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M.René OLIVE.

Nombre de membres en exercice: **39** Nombre de membres présents : **37**

Nombre de votants: 38

Date de convocation : 04/07/2020

OBJET: DESIGNATION DES ELUS REPRESENTANTS

A L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL

ASPRES-THUIR

Certifiée exécutoire à la date de transmission aux services préfectoraux (articles L2131-1 et L5211-3 CGCT)

Publié ou Notifié

le

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) — TAURINYA, BANTREIL (Brouilla) — AUSSEIL (Caixas) — CHINAUD (Calmeilles) — LEHOUSSINE (Camélas) — HUGE (Castelnou) — GABRIEL, DELGADO (Fourques) — BEZIAN (Llauro) — MAURAN (Montauriol) — GERICAULT (Oms) — DE MAURY (Ste Colombe) — XANCHO, JEAN (Saint-Jean-Lasseille) — BOUFFIL (Terrats) —OLIVE, BOURRAT, LAVAIL, MALHERBE, VOISIN, GONZALEZ, BATARD, ADROGUER-CASASAYAS, LEMORT, RAYNAL, PEREZ, MON, PONTICACCIADÖRR (Thuir) — LESNE (Tordères) — THIRIET (Tresserre) — ATTARD, ALBERT, SALVADOR (Trouillas)- LELAURAIN, BARBE (Villemolague)

Procurations:

S.CAZENOVE (Thuir) à J.PONTICACCIA-DÖRR

Absents:

P.BELLEGARDE (Passa)

Monsieur Benjamin BATARD, benjamin de l'Assemblée, est élu secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 20/07/2020 Reçu en préfecture le 20/07/2020

Affiché le

ID: 066-246600449-20200709-69_20_RPT_OIT-DE

DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES A L'OFFICE DE **TOURISME INTERCOMMUNAL ASPRES-THUIR**

VU les statuts de la Communauté de Communes des Aspres et notamment sa compétence obligatoire en matière de tourisme

VU la délibération du 17/12/2008 portant création de l'Office de Tourisme Intercommunal ASPRES-THUIR sous forme associatif.

Monsieur le Président RAPPELLE que par délibération du 17 Décembre 2008, le Conseil Communautaire a décidé la création de l'Office de Tourisme Intercommunal ASPRES-THUIR, sous forme associatif.

PRECISE que cet office est administré par un Conseil d'Administration réparti en deux collèges :

- o Le Collège des élus comprenant 6 membres titulaires désignés par le conseil communautaire
- O Le collège des socioprofessionnels représentant les associations ou organismes locaux ou départementaux intéressés au tourisme à savoir les chambres consulaires : chambre de commerce, d'Agriculture, des Métiers et le Comité Départemental du Tourisme(CDT) ainsi que les viticulteurs, les producteurs et les représentants de l'hébergement.

INDIQUE que, suite au renouvellement des Assemblées, il y a lieu de procéder à la désignation de 6 conseillers pour siéger au Conseil d'Administration de l'Office précité;

PROPOSE, après appel à candidatures, de désigner les candidats suivants pour siéger au Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme Aspres-Thuir dans le collège des élus :

Mme GONZALEZ Nicole

M.HUGE Michel

M.MAURAN Patrick

Mme BOUFFIL Françoise

M.ATTARD Rémy

M.BEZIAN Alain

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Ouï l'exposé de son Président Après en avoir valablement délibéré A l'unanimité des membres présents ou représentés,

DESIGNE les représentants de la Communauté de Communes des Aspres pour siéger au Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme Aspres-Thuir :

Mme GONZALEZ Nicole

M.HUGE Michel

M.MAURAN Patrick

Mme BOUFFIL Françoise

M.ATTARD Rémy

M.BEZIAN Alain

CHARGE Monsieur le Président de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi FAIT et DELIBERE à THUIR, les jours, mois et an que dessus.

René OLIVE